



Affirmer le fait métropolitain

L'agglomération lyonnaise, au sens large du terme, aspire à devenir une métropole de dimension européenne.

Un tel objectif s'avère difficile à atteindre dans un pays qui reste fortement décentralisé malgré les avancées législatives qui sont intervenues en 1982 et 2004. Aujourd'hui, l'organisation territoriale de la France, avec ses multiples strates administratives aux compétences mal définies, apparaît comme un système complexe, inefficace et coûteux.

La première réforme à entreprendre est de nature institutionnelle. Il convient de faire émerger une nouvelle gouvernance métropolitaine qui soit en mesure de prendre en charge la définition et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement à l'échelle de la métropole. Ainsi, le pouvoir de l'aire urbaine de Lyon ne serait plus dilué dans une multitude de collectivités ou de groupements : départements, communauté urbaine de Lyon, communautés d'agglomérations et de communes, SCOT, autorités organisatrices de transports, etc. ...

La seconde réforme à mettre en œuvre rapidement concerne les finances locales. Faute de pouvoir disposer de moyens nécessaires à leur développement, les collectivités sont contraintes de choisir des options partielles qui s'avèrent obsolètes à moyen terme.

La métropole lyonnaise dispose de très nombreux atouts dans tous les domaines. Encore convient-il d'avoir la volonté et les moyens de la valoriser. Cela passe notamment par la réalisation d'un plan ambitieux en matière d'infrastructures de communications : sortir le trafic autoroutier de transit de l'agglomération en développant des axes alternatifs à l'est et à l'ouest du couloir rhodanien, engager le bouclage du boulevard périphérique de l'agglomération, exploiter le potentiel de l'intermodalité de la plateforme de Satolas (aéroport, gare TGV), permettre un accès rapide à Eurexpo par la route et par les transports collectifs, de servir par le métro la plupart des sites stratégiques ou des équipements structurants de l'agglomération (cité internationale, confluent, futur grand stade, pôles hospitaliers, etc. ...).

Affirmer le fait métropolitain : voilà le chantier principal des prochaines années. ■

Groupe Union Pour la Communauté

L'eau qui fâche...

Mireille Elmalan, Maire communiste de Pierre-Bénite et Vice-présidente chargée de l'eau et de l'assainissement, mène les négociations avec Patrick Laurent et Gérard Claisse. Elle souligne que le groupe communiste à la Communauté Urbaine de Lyon avait voté à l'époque contre la signature du contrat avec l'ex-CGE, aujourd'hui Veolia, et la SDEI. Il lui faut maintenant l'appliquer. En 2002, l'exécutif avait réussi à abaisser le tarif de 9 centimes et améliorer le service à l'utilisateur. Rendez-vous avait alors été pris pour 2007 pour régler le problème des provisions. Sur cette question, Veolia refuse de négocier. Ça représente « des sommes importantes », dit Mireille Elmalan, qui ajoute que « le désaccord avec les fermiers est d'ordre financier, il n'est pas sur la qualité du service ». Pas question, donc, de rompre le contrat mais de faire baisser le prix de l'eau de 15 % à 20 %, sans mettre en cause le service à l'utilisateur ni l'entretien du réseau.

La régie directe, sur laquelle se penchent aujourd'hui de nombreuses agglomérations, n'est pas à l'ordre du jour dans la région lyonnaise. Gérard Claisse dit qu'il n'est « pas certain que la régie directe soit la bonne solution. Je suis sûr, en revanche, qu'il ne faudra pas l'écarter lorsque le Grand Lyon devra examiner cette question. Ne serait-ce que pour conserver un esprit de concurrence, salutaire au moment de négocier ». Les trois négociateurs du Grand Lyon reconnaissent finalement « le sérieux » des entreprises, lesquelles en revanche s'engraissent anormalement sur le dos de la collectivité, donc des contribuables. ■

Groupe Communiste & intervention citoyenne
04 26 99 38 79 – groupecommuniste@grandlyon.org

De l'air pour l'atmosphère

Le Grand Lyon a émis un avis favorable à l'unanimité – sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise (séance du 12 juin). Le PPA propose des mesures pour baisser ou maintenir dans toute l'agglomération les niveaux de polluants atmosphériques sous les seuils européens, avec obligation de résultats à l'horizon 2010. La qualité de l'air dans l'agglomération est menacée par les pollutions automobiles et industrielles.

Le PPA sera validé au printemps 2008. D'ici là une enquête publique va avoir lieu.

Le PPA va dans le bon sens mais n'est qu'une première version qui doit être complétée. Cela suppose un effort particulier de concertation avec la population allant

bien au-delà de la consultation classique. L'urgence des mesures à prendre, des efforts quotidiens pour changer nos modes de vie, du financement à engager et de la volonté politique à affirmer : c'est un tournant de la politique de développement durable sur notre territoire.

Le PPA aura des répercussions importantes sur la vie quotidienne des habitants de l'agglomération. Cela suppose des efforts de communication importants pour que chaque citoyen se sente concerné et engagé. ■

Groupe GAEC
(gauche alternative, écologique, citoyenne)
Tél. 04 26 99 38 83 - (Fax 39 58)
e-mail : groupegaec@grandlyon.org

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : c'est bon pour la santé !

Le PPA, co-rédigé par les collectivités locales et l'État, est actuellement soumis à enquête publique dans 102 communes du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

Ce document est fondamental car il répond directement à la principale préoccupation environnementale des Grands Lyonnais, qui estiment à 64 % que l'enjeu principal de l'agglomération est la qualité de l'air. Ce document est aussi particulièrement innovant car c'est le seul en France qui se fonde sur une approche sanitaire, à travers un triptyque air/mobilité/santé.

Ainsi, ce sont les critères de pollution chronique, ou quotidienne, qui ont été mesurés et qui sont traités dans le PPA, et non les seuls « pics » de pollution, souvent liés à des conditions météorologiques spécifiques, mais non représentatifs de l'état général de la qualité de l'air sur notre agglomération. Évidemment, les oxydes d'azote ont été particulièrement examinés parce que 75 % de leur émission est liée à la circulation automobile. Mais les autres polluants atmosphériques, provenant principa-

lement de sources industrielles et résidentielles, sont très importants et nécessitent également des mesures de réduction.

Tous les secteurs d'émissions sont donc visés dans le PPA : l'industrie, le résidentiel, le tertiaire, l'artisanat, le transport routier. Le PPA se doit d'être global, ne pouvant se résumer, à la seule circulation automobile, encore moins à l'éventualité d'un hypothétique péage urbain.

Enfin, rappelons que notre agglomération est en avance pour la mesure par capteurs et la modélisation de la pollution de l'air. Mais c'est un domaine scientifiquement pointu, qui nécessite des mesures dans la durée, sur une multitude de points de contrôle. Voilà pourquoi il est impossible de répondre aux sollicitations de tel ou tel quartier, qui estimerait que l'installation d'un capteur les protégerait de la pollution d'agglomération. Ne donnons pas à la mesure la valeur d'une solution... ■

Groupe Synergies-Avenir
Contact chargé de mission : 04.78.63.45.84.

Groupe Grand Lyon d'abord (texte non communiqué)

Le Rhône ou la pêche aux pyralènes ?

Le groupe vert a voté le projet Valorsites sur le traitement des sites pollués, mais à contre cœur. D'abord parce que le défi pour l'industrie est d'anticiper les risques liés aux nouvelles molécules dans le cadre de la directive REACH ; ensuite parce qu'il est de la responsabilité du pollueur de réparer les dommages infligés à l'environnement.

Or il est un site majeur que le Grand Lyon s'attache sous ce mandat à reconquérir, et qui est atteint aujourd'hui par une pollution grave : le Rhône. Une interdiction de consommer le poisson pêché dans notre fleuve de la Plaine de l'Ain au delta a même été prononcée par un arrêté interpréfectoral, hélas bien tardif.

Le responsable ? Les PCB, ou pyralènes, présents dans les transformateurs. Le risque de pollution toxique grave est connu depuis Seveso et leur utilisation est interdite depuis 1986. Un

plan national de résorption prévoit l'élimination des PCB dans des usines spécialisées, dont celle située à Saint-Vulbas, source possible de la pollution dénoncée dès 1986 par les Verts dans leur « Livre blanc ».

Cette pollution grave et sournoise dure depuis trop longtemps et porte atteinte au milieu naturel et aux activités humaines. Il faut donc en identifier précisément la source, obtenir la condamnation du pollueur, et travailler à la réparation du milieu.

Dès novembre 2006 les associations de protection de la nature portaient plainte, suivies de communes riveraines. Nous souhaitons que le Grand Lyon porte à son tour plainte pour cette pollution, car la préservation du fleuve est de l'intérêt des Grands Lyonnais. ■

Groupe Les Verts

